Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_100-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_100

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	53

Objet de la délibération:
Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au sein du Groupe d'Action Locale Grand Verdon - Modification de la délibération

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine PREMOSELLI, Laure REIG, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_100-DE

Pour mémoire, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Verdon est une association loi 1901, regroupant plus de 80 communes qui s'étendent du Sud des Alpes de Haute-Provence au Haut Var.

Sélectionné en 2013 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le GAL doit mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020, intitulé « Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter la transition économique, sociale et écologique du Verdon ». Ce sont ainsi près de 1,9 millions d'Euros du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui vont être mobilisables afin de soutenir les projets du territoire.

Par une délibération n°C_2017_004 du 19 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a désigné ses représentants à l'Assemblée générale du GAL, à savoir Madame Nicole FANELLI en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christophe CARRIERE en qualité de représentant suppléant.

Toutefois, le GAL a, de nouveau, sollicité la Communauté d'Agglomération Dracénoise afin de compléter sa représentation au sein des instances de gouvernance de l'association. En effet, la demande initiale de désignation de délégués comportait une erreur sur le nombre de représentants attendus.

Ainsi, la représentation de notre Agglomération au sein du GAL est déterminée comme suit :
- deux titulaires et deux suppléants pour l'Assemblée générale,
- parmi les deux titulaires de l'Assemblée générale, un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration.

Pour rappel, six communes membres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont intégrées dans le périmètre du GAL : Sillans-la Cascade, Salernes, La Roque-Esclapon, Comps-sur-Artuby, La Bastide et Bargème.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte « Administration générale et modernisation de l'action publique » réunie le 20 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant supplémentaire pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon,
- désigner, parmi les deux titulaires de l'Assemblée générale, un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration du GAL du Grand Verdon.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Après un appel à candidatures, il est proposé les candidats suivants :
- Claude Marin comme représentant titulaire pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon,
- Jacques Gérard comme représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon,
- Claude Marin comme représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration du GAL du Grand Verdon,
- Nicole Fanelli comme représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du GAL du Grand Verdon.

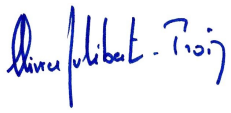
Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_100-DE

A l'unanimité, sont élus :

- Claude Marin comme représentant titulaire pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon,
- Jacques Gérard comme représentant suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Groupe d'Action Locale du Grand Verdon,
- Claude Marin comme représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration du GAL du Grand Verdon,
- Nicole Fanelli comme représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du GAL du Grand Verdon.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.